

Conditions de participation

Concours Škoda check-up de vacances 2026

Durée: 1.6 – 31.8.2026

L'organisateur de ce concours est AMAG Import AG, Alte Steinhäuserstrasse 12, 6330 Cham, Suisse (ci-après dénommée «AMAG»). Le concours se déroule sur la base des conditions de participation suivantes, qui sont acceptées au moment de la participation. L'AMAG est responsable de l'organisation, de la gestion et de l'attribution des prix ainsi que de la distribution des prix.

- 1.1 Ce concours n'est en aucun cas affilié, sponsorisé, soutenu ou organisé par Facebook, Instagram ou X. Toutes questions, commentaires ou plaintes concernant le concours doivent être adressés exclusivement à l'AMAG et non à Facebook, Instagram ou X. En participant à ce concours, le participant accepte d'indemniser Facebook, Instagram ou X contre toute réclamation de tiers en rapport avec ce concours.
- 1.2 Sont admissibles à participer les personnes physiques âgées de 18 ans et plus résidant en Suisse ou au Liechtenstein qui possèdent un permis de conduire cat. B valable en Suisse et/ou au Liechtenstein. Sont exclus de la participation les personnes âgées de moins de 18 ans, les employés, y compris leurs membres de la famille, d'AMAG et de ses sociétés affiliées, ainsi que les autres personnes participant à la conception et à la réalisation du présent concours.
- 1.3 Toute participation multiple à ce concours est exclue.
- 1.4 Les prix ne peuvent être transférés, cédés ou échangés. Un paiement en espèces n'est pas possible. La participation au concours ne représente pas une obligation d'achat.
- 1.5 AMAG se réserve le droit d'exclure à tout moment, sans préavis et sans justification, les participants qui manipulent ou tentent de manipuler le processus d'inscription ou le concours et/ou qui violent les règles du jeu. Ceci s'applique également aux participants qui fournissent de faux renseignements personnels.
- 1.6 AMAG se réserve le droit d'interrompre ou de mettre fin au concours à tout moment, sans préavis, notification ou justification, en tenant compte des intérêts des participants, si elle soupçonne que le concours a été manipulé ou si des raisons techniques ou juridiques ne permettent pas de garantir le bon déroulement ou la poursuite du concours.
- 1.7 AMAG se réserve le droit d'engager une action en justice contre quiconque a manipulé ou tenté de manipuler ce concours.
- 1.8 Il est possible de participer au jeu-concours en envoyant le formulaire de participation dûment rempli aux dates suivantes: **1.6 – 31.8.2026**

Le tirage au sort aura lieu **15.9.2026**. Les soumissions tardives ne seront en aucun cas prises en compte.

- 1.9 Les prix suivants sont à gagner:
- a. 1× Škoda eMTB. Le gain désigné correspond à une valeur d'environ CHF 6'999.-
 - b. 1× Škoda eCity Bike. Le gain désigné correspond à une valeur d'environ CHF 3'999.-
 - c. 2× Škoda MTB (M+L). Le gain désigné correspond à une valeur d'environ CHF 1'699.-
- 1.10 Les gagnants des prix selon le point 1.9. seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des participantes et participants en présence de témoins.
- Les gagnants seront informés par AMAG par e-mail immédiatement après la fin du concours. Si un gagnant ne répond pas dans les deux (2) semaines suivant l'envoi de l'avis, le prix sera annulé et un nouveau gagnant sera déterminé.
- 1.11 Toute responsabilité en cas de dommages-intérêts de la part d'AMAG et de ses organes, employés et auxiliaires d'exécution résultant du concours ou en relation avec celui-ci, quelle qu'en soit la raison juridique, est limitée aux cas de dol ou de négligence grave dans les limites autorisées par la loi. Tous les frais d'exploitation, les frais accessoires et les frais consécutifs associés au prix sont à la charge du gagnant.
- 1.12 Le participant accepte que ses données soient enregistrées par AMAG et transmises à des entreprises partenaires dans le cadre de la gestion des prix.
- 1.13 Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours.
- 1.14 Le concours est soumis au droit suisse.
- 1.15 Les présentes conditions de participation peuvent être modifiées à tout moment par AMAG. Si certaines dispositions des présentes conditions de participation s'avéraient ou devenaient invalides, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.